

Séance du 8 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le huit décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 1^{er} décembre 2014.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Sandrine Pérèse Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Daniel Le Rouzic, Jean Morvant, Maxime Oliviero, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

Secrétaire : Gérard Pierre

RECEPTION DES TRAVAUX SUITE A L'EFFACEMENT DES RESEAUX DANS LE BOURG (Mr Leray Jean-Michel)

La réception des travaux a eue lieu le vendredi 5 décembre en présence du Directeur-Adjoint du SDEM, du Directeur et des représentants de Réseau Sud Bretagne RSB (entreprise ayant réalisé les travaux d'effacement). Des éclairages ont été rajoutés rue de Coët en Fao, l'éclairage de la salle polyvalente renforcé, le transformateur a été changé ainsi qu'au local de chasse.

Le SDEM a profité de l'effacement des réseaux pour renforcer des lignes ce qui explique la durée des travaux.

Une demande d'étude a été faite au SDEM afin de pallier au manque d'éclairage de l'église.

AMENAGEMENT DU BOURG : ENTREPRISE A RETENIR SUITE A L'OUVERTURE DES PLIS.

L'estimation du Cabinet POINAS était de 253 746,56€/TTC. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 21 novembre 2014. 13 dossiers ont été retirés, 4 entreprises ont répondu à l'offre.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet POINAS doit procéder à l'analyse des offres et rappelle les critères de jugement des offres :

- Le prix des prestations : 60%
- La précision et la valeur technique de l'offre, et les moyens en effectif et en matériel mis en œuvre pour la réalisation du chantier : 25%
- L'organisation, le phasage et le planning de déroulement du chantier : 15%.

L'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant TTC de 191 943,68€.

NUMEROTATION DES VILLAGES

Suite à la réunion avec Mr René Le Moullec et le Conseil Municipal qui avait suivi il avait été décidé de réaliser un état des lieux de la signalétique de la Commune.

Panneaux de villages : Toulbroët, Ker-Anna, Lande de Ker-Anna, école publique, Kerhervé, il reste à définir le nom du lieu-dit route de Guémené.

Des panneaux de signalisation sont également à changer.

Il est envisagé de mutualiser les achats avec les communes intéressées.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la chartre avec la Poste pour que tous les villages soient numérotés (14 pour, 1 abstention). Mr Faivret ayant remplacé Mr Le Moullec

souhaiterait qu'un comité de pilotage soit formé d'1 ou 2 élus et une personne des différents quartiers de la Commune.

La numérotation est importante pour le personnel de la Poste, pour les livraisons, pour les services de secours. L'achat des plaques standard et la pose restent à la charge de la Collectivité.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU SADI (Mr Le Gall Hervé)

Depuis 2013 des ateliers ont été créés pour les personnes âgées, l'atelier cuisine et cinéma reçoivent un grand succès. D'autres projets d'atelier sont en cours, motricité, mémoire... Les ateliers étaient jusqu'à présent financés par des fonds leader, en 2015 les communes devront subventionner les ateliers, le SADI ne sera plus éligible aux aides.

Le budget du SADI fait apparaître un déficit de 8 000€, déficit lié aux frais de fonctionnement notamment des déplacements (représente 7% du budget). L'activité du SADI est actuellement en baisse du fait de la concurrence qui pratique des tarifs moins élevés. En 2015 une participation des communes sera demandée pour équilibrer le budget, 3 785€ pour Séglien. Le transfert de l'activité à Pontivy Communauté est à prévoir. Un travail est actuellement en cours sur les exonérations du service d'aide à domicile.

DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CCAS (Me Le Morzadec Eliane)

Il a été décidé d'offrir un colis à toutes les personnes qui n'ont pas assisté au repas du CCAS. Les colis seront à retirer en mairie à partir du lundi 12 décembre par les conseillers municipaux (même secteur que le bulletin).

Une soixantaine de personnes sont concernées dont 13 couples, une douzaine de personnes sont en structure.

PROJET BRO GWENED (Me Le Morzadec Caroline)

La radio mobile Bro Gwened s'installera à Séglien le mercredi 7 Janvier dans la salle du conseil et sera animée par Christophe Guilloux. Tout le monde peut y participer, les personnes qui le souhaitent sont invitées à venir découvrir le fonctionnement d'une journée radio.

Certaines émissions sont enregistrées à l'avance : la carte postale sonore concerne les jeunes de 12-18 ans,

D'autres émissions en direct : Emission éclaircie, concerne les associations de la commune de 10H à 10H45, émission mégaphone : intervention des enfants qui parleront des TAP, documentaire sur la chasse par Laurence le Beller qui est titulaire du diplôme de garde-chasse, Contact en direct avec des agriculteurs, des bretonnants porteurs de mémoire (Pierre Stéphan) des bretonnants (Claire Bihoès)

Rencontre communale de 18H00 à 19H00 avec le Maire et Adjoints

Emission la veillée de 19H00 à 20H00 musiciens, chanteurs et conteurs.

Chacun peut venir et apporter sa musique.

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LA « LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE » (Mr Pomme Patrick)

Réunion du 31 octobre à Saint-Nolff animée par Mr Joël l'Abbé, sénateur du Morbihan et Gilles Lanio, président du syndicat des apiculteurs du Morbihan.

Arrivé en France en 2005, le frelon asiatique a colonisé en quelques années les 2/3 du territoire français. Le département du Morbihan est touché depuis 2011 et sa présence se multiplie de manière exceptionnelle d'année en année (4 nids découverts en 2011, 1000 nids recensés en 2014, la fédération estime l'existence de 2000 nids dans le Morbihan).

Le frelon asiatique ne présente pas de dangerosité envers l'humain, sauf en cas de piqures multiples. L'invasion a des impacts sur l'apiculture (baisse de récolte, disparition de colonies...) et un enjeu économique et environnemental (baisse du nombre de ruchers, producteurs de fruits, maraîchers touchés par le fléau..)

Actuellement le SDIS ne peut pas intervenir pour détruire les nids car le frelon asiatique n'est pas classé en danger sanitaire de 1^{ère} catégorie ce qui engendrerait une lutte obligatoire par l'administration avec les moyens financiers qui l'accompagnent.

Le coût de destruction des nids est actuellement à charge du propriétaire et les tarifs pratiqués sont parfois excessifs. Le sénateur Joël L'Abbé souhaite une mobilisation sur ce sujet pour que le Morbihan soit une référence contre la lutte et a décidé la création d'un comité de pilotage de la lutte du frelon asiatique, a exprimé sa volonté que la destruction soit gratuite, la désignation d'un référent élu par commune, la rédaction d'articles de sensibilisation par le biais du bulletin municipal.

Actuellement une subvention plafonnée est accordée en fonction de la hauteur du nid et du mode d'intervention.

Piégeage de ragondins : la campagne a eue lieu du 28 octobre au 2 décembre, est organisée par le FGDON. 29 ragondins ont été capturés par 5 piégeurs bénévoles.

Convention FGDON pour lutter contre les nuisibles : le Maire est autorisé à signer la convention d'une durée de 3 ans coût 89€/an.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion des agriculteurs élus : la réunion prévue le 16 décembre est reportée à février 2015.

Pontivy Communauté : l'ATESAT n'existe plus, la prise de la compétence par la communauté de communes est en cours. L'Etat se désengage du droit du sol (CU, PC, DP...) la communauté de communes va également prendre cette compétence moyennant un coût de l'ordre de 2 à 3000€.

SIG : le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition du service SIG avec Pontivy Communauté

COFELY INEO : Le Maire est autorisé à signer les conventions avec RTE concernant le passage de la ligne souterraine Calan-Mur de Bretagne sur les parcelles appartenant à la commune (lieu-dit Kerlouise).

Logement locatif rue du Murio : vu la difficulté à louer les logements, le Maire propose de fixer le loyer de la maison sise au 9 rue du Murio à 460€ à compter du 1^{er} janvier 2015. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Samedi 12 décembre : mise en place des illuminations de Noël à partir de 14H00.

Vœux de la Municipalité : le 10 janvier à 11H00